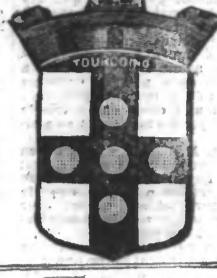




# L'ÉGALITÉ

## de Roubaix-Tourcoing



## ABONNEMENTS

NORD et Départements limitrophes . . . . . 4 fr. 50 9 fr. 18 fr.  
AUTRES DÉPARTEMENTS . . . . . 5 fr. 50 12 fr. 22 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desumont, 12, TOURCOING

Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

## ANNONCES

ON REÇOIT  
LES  
ANNONCES

A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.  
A TOURCOING, 12, Rue Desumont.  
A LILLE, 26, Rue de Fives.

**La Petite République**, flagellait, il y a quelques jours, dans un entrefilet que nous avons reproduit au grand scandale du Progrès et de l'Echo, le nommé Guillemin, député provisoire de Fourmies.

Cet individu n'avait pas craint de se faire le défenseur, à la Chambre, des « trafiquants de chair humaine » que sont les tenanciers des bureaux de placement.

On l'avait hué ; c'était justice.

Mais le Guillemin en question n'a pas l'épiderme chauvilloux car, hier, il est encore venu à la tribune et, avec une parfaite inconscience, il a repris son thème de la semaine passée : « les placeurs sont indispensables au progrès républicain : ils doivent exister comme institution sociale nécessaire ! »

Et un autre Guillemin, — M. de Lanquinus — s'est encore levé, qui a souhaité qu'on devait « indemniser » ces placeurs dont l'exploitation odieuse pèse depuis si longtemps et si durement sur la classe ouvrière !

Malgré le rappoport, M. Georges Berry — qui n'est pourtant pas un socialiste — la Chambre a renvoyé à la Commission, l'amendement de M. Guillemin.

Nous devons dire que le ministre du Commerce avait opiné dans ce sens et cela n'a rien de surprenant puisque, depuis M. Méline jusqu'à M. Boucher, le ministère tout entier est aux goûts du Capitalisme.

Un tel vote est une honte. C'est l'enferrement d'une réforme depuis longtemps jugée indispensable par tous les travailleurs. Nous en faisons juge le peuple ouvrier et nous espérons qu'il saura s'en venger en renvoyant « les placeurs » pour emplois de valets à tout faire, les 290 députés qui se sont refusés à mettre le pied sur les pires sangsues de la misère prolétarienne no.

G. S. E.

## INFORMATIONS

(Par Service Social)

## IN PÉRIE

## UNE BROUILLIE ENTRE BARTHOU ET DARLAN

Paris, 12 mars.

Encore dimanche, le garde des sceaux, un peu bâclé par ses collègues, a subi, comme nos lecteurs le savent, un vote de blâme de la Chambre à propos de l'interpellation de M. de Cassagnac sur la nomination scandaleuse du Président du Tribunal de Commerce.

Judi encore, ce bon M. Barthou qui ne manque jamais une occasion d'être désagréable à ses collègues du cabinet, s'est empressé de jeter une grosse pierre dans le jardin de M. Darlan.

M. Julien Dumas, député de l'Ariège, qui dévoilait son interpellation sur les abus de la magistrature, disait, en s'adressant à la Chambre, qu'il ne proposerait pas un vote de blâme, pourvu qu'il ne voterait pas.

Le jeune député de l'intérieur, très nerveux, répond : « Moi, je ne l'accepte pas. »

Et avec l'assentiment d'après, M. Grandjean s'égale cette interruption en disant : « Vous êtes donc pour le garde des sceaux, votre collègue M. Darlan ?

La brouille est aujourd'hui complète entre ces deux ministres qui n'ont pas cessé, du reste, d'être en désaccord le plus complet depuis longtemps déjà.

Comme on le pense bien, M. Darlan était furieux et il n'aurait pas tout à fait tort.

Allons, décidément, les temps sont proches,

## LES MEMBRES SURVIVANTS DE LA COMMUNE

Paris, 12 mars.

Au sujet du prochain anniversaire de 18 mars, où de nos confrères donnent les renseignements suivants sur les membres survivants de la Commune :

Brunel est professeur à l'École navale de Dartmouth, où il a pour élèves les enfants du prince de Galles ; Pierre Vézina habite aux Lilas ; Lefrancq est comptable à Paris et à Nice ; Paul le porteur de l'Hôtel de Ville, est commerçant à Château-de-Fonds ; Léon Mel habite Edimbourg.

Le brouillard est ouvrier cordier ; Jean Allix, professeur à l'institution de Mme Barbizonne ; Jean-Baptiste Clément, charbonnier ; Champy, conseiller prud'homme ouvrier ; Georges Arnaud, architecte ; Mariette, peintre décorateur ; Protot, Avrial, Qatina, Ondet, Urbain, Ulysse Parent et Charles Longuet, habitent Paris mais que Ramé, qui est sénateur, et Paschal Grousset, Edouard Vaillant et Guesnet, qui sont députés.

UNE PEINE ASSURÉMENT BIEN MERITÉE

Paris, 12 mars.

Pour décret du 10 mars, l'instruction vient d'être retirée à M. Brossard-Marsilia, juge d'instruction au tribunal de 1re instance de la Seine. Ce juge qui vient d'être frappé de cette disgrâce, ne trouvera personne pour plaider, en sa faveur, les circonstances atténuantes.

C'est lui qui avait gardé en prison préventive, pendant quarante-trois jours, ce prévenu dont le domicile était connu et sur lequel la police n'avait pas recueilli de renseignements défavorables. Cet enculé d'outre-mer a été arrêté à Paris et la presse s'empressa, au lendemain du jugement, de signaler la disproportion entre la sévérité prononcée et le temps passé sur les verrous.

C'est en raison de cet abus que M. Brossard-Marsilia a été frappé. Espérons que cette mesure entraînera le retour de l'ordre et de la sécurité dans l'administration.

Les juges d'instruction devraient ordonner l'arrachement des accords, scellés quand l'heure de la justice l'exige, et les laisser en l-

berié provisoire dans tous les cas où, soit parce que des répondants se présentent, soit parce que la justification d'un domicile est donnée, il y a certitude que la poursuite aura son plein effet.

C'est le contraire qui est devenu l'habitude. Par le décret présidentiel rapporté plus haut, la magistrature changera peut-être de méthode : c'est le souhait qu'il faut formuler.

## PROVOCATIONS CLÉRICALES DANS LES ÉGLISES

Paris, 12 mars.

Il y a huit jours, un calotin du nom de Léonard provoqua des personnes discours dans l'église Saint-Ambroise. Des coups furent échangés entre des citoyens et les enquêteurs.

Le même fait s'est produit hier soir. Le frère prédicateur Léonard était assis à la tribune et, avec une parfaite inconscience, il a repris son thème de la semaine passée : « les placeurs sont indispensables au progrès républicain : ils doivent exister comme institution sociale nécessaire ! »

Et un autre Guillemin, — M. de Lanquinus — s'est encore levé, qui a souhaité qu'on devait « indemniser » ces placeurs dont l'exploitation odieuse pèse depuis si longtemps et si durement sur la classe ouvrière !

Malgré le rappoport, M. Georges Berry — qui n'est pourtant pas un socialiste — la Chambre a renvoyé à la Commission, l'amendement de M. Guillemin.

Nous devons dire que le ministre du Commerce avait opiné dans ce sens et cela n'a rien de surprenant puisque, depuis M. Méline jusqu'à M. Boucher, le ministère tout entier est aux goûts du Capitalisme.

Un tel vote est une honte. C'est l'enferrement d'une réforme depuis longtemps jugée indispensable par tous les travailleurs. Nous en faisons juge le peuple ouvrier et nous espérons qu'il saura s'en venger en renvoyant « les placeurs » pour emplois de valets à tout faire, les 290 députés qui se sont refusés à mettre le pied sur les pires sangsues de la misère prolétarienne no.

G. S. E.

## AUDACIEUX VOL DE 212.000 FRANCS

Roanne, 12 mars.

Un individu de tenue correcte se présentait récemment chez M. Pierre Husson, notaire, demeurant à Roanne, et lui proposait de lui faire vendre un vaste terrain que M. Husson possède à Roanne. M. Husson ayant demandé quelques jours pour réfléchir, l'individu prit congé de lui.

Tout récemment, la même personne se présente à nouveau chez M. Husson et entreprit de faire des efforts pour le démontage de l'affaire.

Huit personnes, six hommes et deux femmes, furent ainsi arrêtées et conduites au commissariat.

Le frère prédicateur Léonard fut arrêté et, par ses paroles provocatrices, avait amené des vives protestations de la part de courageux citoyens qui formaient un formidable déploiement de forces policières n'ayant pas intimidé.

Le gouvernement clérical de Méline avait, en effet, mobilisé toute une armée de mouchards qui devaient opérer en cas de manifestation... contre les calots.

A la sortie de l'église, alors que tout le monde se retirait tranquillement, les argousses de Lépine se précipitèrent sur les protestataires, dans la proportion de dix contre un.

Huit personnes, six hommes et deux femmes, furent ainsi arrêtées et conduites au commissariat.

Le frère prédicateur Léonard et ses semblables doivent être satisfait. Une fois de plus, la bande des clercs qui nous gouverne a montré sa servilité envers l'Église.

— 2.500 francs, à la justice de paix.

— 44.526 francs, aux cimetières ; un emploi de garde est institué au cimetière du Sud où, à l'entrée avant de son entrée dans l'approbation de l'Assemblée communale, l'état des dépenses proposées. Les recettes sont fixées par cette commission ne devant faire suffisante pour une comptabilité administrative, sans rapport avec les décisions de l'Assemblée, mais qui devrait être remédier à la situation qui fait que les imitations sont pratiquées au ciel des citoyens. Si l'Assemblée de l'affermage déclenche, tandis qu'elles sont gratuitées, les taxes de l'affermage.

— 100 francs sont attribués au bureau de dépôts et de mesurage publics.

— 4.100 à personnel municipal des entrées.

— 18.200 fr. aux entrepôts de douane.

— 39.500 fr. pour les frais de bureau et impressions. Article nouveau pour le paiement de dépenses réparties à tous autres frais.

— 61.198 francs pour l'habillement des employés municipaux.

— 60.000 à la caisse des retraites.

La contribution pour capitalisation a été supprimée par l'administration qui estime, avec raison, que c'était un mauvais calcul de faire placer de l'argent par la ville à 3% alors qu'elle est obligée d'emprunter à 4%.

— 13.800 francs au personnel municipal des entrées.

— 15.600 fr. aux cuisines populaires qui ont donné toute satisfaction au point de vue de l'ordre, de l'économie, de la propreté et aussi de la qualité des aliments.

— 22.650 sont affectés à l'exploitation des eaux.

— 10.000 francs pour l'envoi au bord de mer d'un certain nombre d'enfants malades et pauvres.

— À l'abattoir. Dans son rapport

la Commission appelle tout particulièrement l'attention de l'Administration sur l'importance de la propagation et l'extension d'un décret qui devrait être déposé pour que les nouveaux travaux vont donner à l'abattoir, nécessitant une grande circumspection dans le choix de ce coincheon.

— 18.000 francs pour les enfants assisés ; 60.000 francs pour les aliénés indigents ; 15.000 francs de bourses communales et pour les sourds-muets et aveugles.

— 10.000 francs pour l'envoi au bord de mer d'un certain nombre d'enfants malades et pauvres.

— À l'abattoir. Dans son rapport

la Commission appelle tout particulièrement l'attention de l'Administration sur l'importance de la propagation et l'extension d'un décret qui devrait être déposé pour que les nouveaux travaux vont donner à l'abattoir, nécessitant une grande circumspection dans le choix de ce coincheon.

— 10.000 francs pour l'envoi au bord de mer d'un certain nombre d'enfants malades et pauvres.

— 10.000 francs pour l'envoi au bord de mer d'un certain nombre d'enfants malades et pauvres.

— 10.000 francs pour l'envoi au bord de mer d'un certain nombre d'enfants malades et pauvres.

— 10.000 francs pour l'envoi au bord de mer d'un certain nombre d'enfants malades et pauvres.

— 10.000 francs pour l'envoi au bord de mer d'un certain nombre d'enfants malades et pauvres.

— 10.000 francs pour l'envoi au bord de mer d'un certain nombre d'enfants malades et pauvres.

— 10.000 francs pour l'envoi au bord de mer d'un certain nombre d'enfants malades et pauvres.

— 10.000 francs pour l'envoi au bord de mer d'un certain nombre d'enfants malades et pauvres.

— 10.000 francs pour l'envoi au bord de mer d'un certain nombre d'enfants malades et pauvres.

— 10.000 francs pour l'envoi au bord de mer d'un certain nombre d'enfants malades et pauvres.

— 10.000 francs pour l'envoi au bord de mer d'un certain nombre d'enfants malades et pauvres.

— 10.000 francs pour l'envoi au bord de mer d'un certain nombre d'enfants malades et pauvres.

— 10.000 francs pour l'envoi au bord de mer d'un certain nombre d'enfants malades et pauvres.

— 10.000 francs pour l'envoi au bord de mer d'un certain nombre d'enfants malades et pauvres.

— 10.000 francs pour l'envoi au bord de mer d'un certain nombre d'enfants malades et pauvres.

— 10.000 francs pour l'envoi au bord de mer d'un certain nombre d'enfants malades et pauvres.

— 10.000 francs pour l'envoi au bord de mer d'un certain nombre d'enfants malades et pauvres.

— 10.000 francs pour l'envoi au bord de mer d'un certain nombre d'enfants malades et pauvres.

— 10.000 francs pour l'envoi au bord de mer d'un certain nombre d'enfants malades et pauvres.

— 10.000 francs pour l'envoi au bord de mer d'un certain nombre d'enfants malades et pauvres.

— 10.000 francs pour l'envoi au bord de mer d'un certain nombre d'enfants malades et pauvres.

— 10.000 francs pour l'envoi au bord de mer d'un certain nombre d'enfants malades et pauvres.

— 10.000 francs pour l'envoi au bord de mer d'un certain nombre d'enfants malades et pauvres.